

Micro-crédit : activité soutenue et recrudescence des défauts de paiement en 2018

■ La hausse du taux de défaut des clients n'a pas eu un impact significatif sur les résultats ■ Le secteur recrute 200 000 nouveaux inscrits chaque année ■ L'encours de crédit s'élève à 6,5 milliards de DH pour environ 950 000 clients.

L'activité du micro-crédit a maintenu en 2018 sa bonne dynamique constatée durant ces dernières années. Le portefeuille de crédits s'est amélioré, de même que le nombre de bénéficiaires et les nouveaux inscrits. C'est le constat général rapporté par des directeurs d'associations de micro-crédit. «Le marché accueille annuellement près de 200 000 nouveaux inscrits dont 80 000 auprès de l'Association Al Amana (AAA)», indique Youssef Bencheqroun, directeur général d'Al Amana Microfinance. Dans l'attente des comptes définitifs des associations du secteur, le marché totalise un encours de crédit estimé à près de 6,5 milliards de DH pour environ 950 000 bénéficiaires.

Un bémol, cependant: le taux de risque augmente. La recrudescence des impayés a légèrement impacté les résultats, sans que ceux-ci ne soient affectés fondamentalement. De toute évidence, l'impact est différent selon les associations. Il est moins notable pour celles qui ont élargi leurs activités à l'assurance, au transfert d'argent...

Al Amana Microfinance, le plus grand organisme du secteur, a vu son taux de risque s'alourdir d'un point, pour passer de 2% à 3% en moyenne. «Ce niveau n'est pas alarmant vu la nature de l'activité et le montant des prêts accordés (une production de 2,5 milliards de DH en 2018) ; de plus, ce taux est en baisse continue depuis 2011 où il s'était établi à 5%», nous éclaire M. Bencheqroun. Cette aggravation du risque n'est pas à lier à un phénomène particulier produit l'année passée. En fait, l'exercice a été impacté par la production de l'année 2017, et cela illustre le comportement de cette activité.

Deux éléments primordiaux rentrent en jeu dans l'aggravation/détente du



taux de risque des clients : le premier est lié au délai de remboursement constaté sur le secteur établi à 2 ans en moyenne et le turnover qui est à peu près de 5 ans par client. «Ainsi, l'activité globale en ressort plus impactée pendant des exercices que d'autres, en fonction de la production nouvelle de l'exercice précédent et du renouvellement des lignes de financement au profit d'anciens clients», détaille un directeur d'association de microcrédit. Il faut dire aussi qu'en dehors de ces facteurs, les associations de micro-crédit travaillent d'arrache-pied dans l'objectif d'affiner leur dispositif de gestion des risques de défaut des clients. Plus généralement, elles procèdent au reengineering des processus, au renforcement du contrôle, à l'intensification du recouvrement...

Reconfiguration du marché

De fait, le secteur est appelé à s'adapter en permanence comme cette année encore, suite au triplement du plafond d'octroi des cré-

TOUTEFOIS, TOUTES LES ASSOCIATIONS NE DISPOSENT PAS D'UNE CAPACITÉ FINANCIÈRE SUFFISANTE POUR ACCORDER UN CRÉDIT D'UN NIVEAU AUSSI ÉLEVÉ. SEULES, CELLES DE TAILLE IMPORTANTE DEVRAIENT SE PARTAGER LE MARCHÉ

aits jusqu'à 150 000 DH. Cette mesure permettra certes d'améliorer l'accès aux TPE au financement, (vu qu'elles sont dans leur majorité exclues du financement bancaire), mais aussi de renforcer l'intégration du microcrédit dans le pay-

sage financier et appuyer de ce fait les activités génératrices de revenus. Toutefois, toutes les associations ne disposent pas d'une capacité financière suffisante pour accorder un crédit d'un niveau aussi «élevé». Seules celles de taille importante devraient se partager le marché. «Cela nécessite non seulement une base financière solide, mais également des compétences humaines et techniques et des agences dédiées à cette activité», commente M. Bencheqroun.

En attendant la publication des décrets d'application qui ne sauraient tarder, les associations sont en train de se préparer à cette nouvelle activité tant au niveau de la formation des cadres qu'au niveau du choix des lieux d'implantation des agences ou encore de mise en place des offres destinées à la TPE. Autant elles maîtrisent beaucoup d'aspects liés à la gestion des risques, à la stratégie marketing..., autant elles devraient se mettre à jour sur des as-

pects relevant des usages bancaires (maîtrise de la structure des coûts, définition des garanties...). S'il y a un élément qui devrait différencier l'activité d'inclusion financière dans le sens de micro-crédit accordé à la population vulnérable de l'activité de financement des TPE, c'est bien les taux d'intérêt. Une source du secteur assure qu'ils ne seraient pas en net décalage avec ceux pratiqués par les banques. «Ils seraient certainement plus élevés, mais sans atteindre le niveau des taux accordés aux particuliers», souligne notre source. Sur ce volet, il y a lieu de noter que le taux d'intérêt vient en quatrième position sur la liste des préoccupations formulées par les clients. «La première est relative au relèvement du montant du financement, la deuxième est liée au manque de suivi et d'accompagnement et la troisième concerne la possibilité d'introduire la variabilité du prêt», fait savoir M. Bencheqroun ■

IBTISSAM BENCHANNA